Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 29 (1983)

Heft: 4

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AFFAIRES FEDERALES

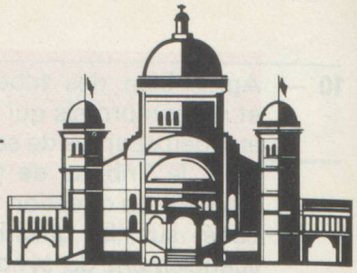

Mariages entre Suisses et étrangers : une étude faite par des experts fédéraux.

Le taux de divorces des couples mixtes (Suisses/étrangers) est beaucoup plus élevé que celui des couples suisses. Selon la Commission fédérale pour les problèmes des étrangers, cette situation est due pour l'essentiel aux contraintes juridiques, administratives et professionnelles auxquelles sont soumis les couples binationaux. Et de proposer quelques réaménagements et, surtout, une meilleure information de ces couples sur les droits et obligations des conjoints étrangers. Parue à Berne, cette étude est un premier pas dans ce sens.

Entre 1971 et 1979, douze pour cent environ des Suisses qui se sont mariés ont épousé une étrangère. Quant aux époux des Suissesses, un sur douze était étranger. Fin 1981, 60 945 étrangers mariés à des Suissesses séjournaient en Suisse. 50 769 (83 %) possédaient une autorisation d'établissement et 10 176 (17 %) une autorisation de séjour à l'année. Alors que les mariages mixtes ne constituaient en 1981 que 17,7 % du total des mariages conclus en Suisse, les couples mixtes représentaient 25,4 % du total des divorces. Dans son rapport, la commission fédérale s'est tout particulièrement attachée à l'étude des mariages entre Suissesses et étrangers.

Sur le plan juridique, la commission propose d'accorder l'autorisation d'établissement (permis « C ») aux étrangers ayant épousé une Suissesse. Il importerait en outre de libéraliser les restrictions d'ordre professionnel liées à la nationalité. Pour l'exercice des professions sociales, éducatrices et médicales, les époux des Suissesses devraient être placés sur le même pied que les réfugiés ayant obtenu le droit d'asile. Lors de l'attribution des appartements subventionnés ou de bourses d'études, le même traitement devrait être réservé aux étrangers titulaires d'un permis d'établissement.

A propos de la législation sur les étrangers, la commission fait état de diverses situations humiliantes auxquelles sont exposés les époux étrangers. Ainsi, par exemple, certaines administrations cantonales ont poussé très loin leur souci de la rationalisation : lors de chaque prolongation de l'autorisation de séjour, le conjoint étranger reçoit automatiquement et quelque soit son origine une notice lui rappelant que les relations sexuelles avec les enfants sont interdites en Suisse. Du fait même que l'épouse suisse « est chez elle », elle acquiert une position de force dans le ménage qui n'est pas toujours bien acceptée par le conjoint étranger. Dans les couples binationaux la femme doit en effet souvent assumer un rôle intermédiaire entre sa famille et la société. Cela est vrai surtout lorsque le mari parle mal la langue du pays. Dans ces cas, la femme devra aussi s'occuper de la formation des enfants. Sur le plan de la promotion économique, les difficultés que peut ressentir un étranger se répercutent sur toute la famille.

La commission demande ensuite aux autorités de prendre des mesures pour empêcher la conclusion hâtive de mariages et les mariages abusifs. La législation actuelle en matière de limitation du nombre d'étrangers peut en effet pousser à la conclusion précipitée de mariages. En outre, il faudrait accorder une plus grande attention aux mariages fictifs dont le seul objectif est de transmettre la nationalité suisse à une étrangère. Il importe surtout de contrecarrer la propagande douteuse de certaines agences matrimoniales dans les journaux à grand tirage. Ces activités semblent se développer et sont orientées essentiellement vers le recrutement de jeunes femmes asiatiques. Rappelons que diverses interventions ont été faites à ce propos aux Chambres fédérales. ATS

Dès janvier 1984, le TGV à Lausanne.

Vers la mi-janvier 1984 probablement —la date exacte sera communiquée ultérieurement— quatre paires de TGV (Trains à Grande Vitesse) circuleront chaque jour entre Paris et Lausanne. Sur le trajet Paris-Mâcon-Genève, le nombre de paires de TGV passera de trois à quatre dès le 25 septembre 1983, et le temps de parcours sera réduit de 40 minutes environ.

Les CFF indiquent dans un communiqué que ces décisions ont été prises à l'occasion de la Conférence européenne des horaires, qui s'est tenue du 21 au 30 septembre à Lillehammer (Norvège).

Dès l'horaire d'hiver 1983/84, il y aura ainsi quatre TGV entre Paris et Genève, ainsi qu'en sens inverse. La durée des trajets variera entre trois heures et demie et quatre heures. Entre Paris et Lausanne, la durée des trajets sera voisine de quatre heures —une à deux heures de moins qu'actuellement— et les trains franchiront à 260 km/h la nouvelle ligne à grande vitesse entre Paris et le nord de Dijon.

Quant aux liaisons directes assurées actuellement par les TEE « Cisalpin » Paris-Milan, « Lutetia » Paris-Milan et « J.-J. Rousseau » Paris-Lausanne-Genève, elles seront supprimées. Les liaisons entre la France et l'Italie via la Suisse seront assurées, selon décision de la Conférence des horaires, par trois paires de trains Intercity Genève-Lausanne-Milan. Deux compositions Intercity supplémentaires assureront la liaison entre Berne et Brigue. Enfin, les services de nuit entre Paris et l'Italie par le Simplon seront remaniés.

Les horaires des autres trains internationaux ne subissent pour leur part pas de modifications notables.

Marché

1982 : Année record pour les prêts suisses à la France.

Le total des emprunts français émis en Suisse s'est élevé à 2 933,2 millions de francs suisses. C'est le chiffre annuel le plus élevé jamais enregistré à ce jour. C'est ce qui ressort d'indications obtenues par l'ATS à Paris où l'on indique que cette somme comprend aussi bien les émissions mises en souscription publique sur le marché suisse que les opérations de prêt direct des banques et sociétés financières suisses, à l'exclusion, toutefois, des emprunts émis sur le marché suisse par des filiales de droit suisse de sociétés françaises. Dans cette dernière catégorie entrent notamment les emprunts émis en mars par la compagnie financière Michelin à Bâle (100 millions de F) et de Renault Holding SA à Zoug (80 millions de F), au mois d'août.

Le total des prêts à la France dépasse, en 1982, de plus de dix pour cent le chiffre correspondant recensé en 1981, année du précédent reccord, qui était de 2 638,5 millions de francs suisses. Du 1er janvier 1975 au 31 décembre 1982, les prêts suisses à la France se chiffrent au total de 15 milliards de F et 403 millions de dollars.

Les emprunteurs français, à raison de neuf dixièmes des capitaux empruntés, sont des organismes de droit public —communes ou régions, offices gouvernementaux etc.— et des sociétés nationalisées. Avant 1981, les emprunteurs de droit privé intervenaient pour une part plus importante dans le total des capitaux empruntés sur le marché financier suisse. Mais la clientèle pouvant se prévaloir de la garantie de l'Etat avait toujours la « part du lion » dans le total des emprunts contractés. ATS

Aide sociale aux Suisses de l'étranger : 3 millions en 1982.

En 1982, quelque 1 200 ressortissants suisses ont fait appel à la loi fédérale sur l'assistance des Suisses de l'étranger, a indiqué le Département fédéral de justice et police. La Confédération a dépensé au total 3 millions de francs pour aider passagèrement ces personnes. D'autre part, 1,2 million de francs de rentes ont été versés à des Suisses qui ont subi des dommages durant la Seconde guerre mondiale.

Les Suisses de l'étranger qui ne peuvent plus subvenir à leurs besoins peuvent demander l'aide de la Confédération. Celle-ci, en collaboration avec les représentations suisses à

l'étranger, organise le rapatriement de ces compatriotes et les aide financièrement, si le besoin s'en fait sentir, durant les trois premiers mois de leur installation au pays. Ensuite, ce sont les cantons qui prennent le relais.
L'année dernière, 1 200 personnes ont ainsi bénéficié de cette assistance. Ce chiffre ne comprend toutefois pas les prestations de secours qui sont fournies à des touristes suisses tombés dans des difficultés imprévues au cours d'un séjour à l'étranger. En 1982, un millier de touristes suisses ont dû recourir à un prêt de la Confédération pour se sortir d'une impasse ou payer leur voyage de retour. Les prêts se sont montés à 420 000 francs en 1982, dont 45 000 sont restés à la charge de la Confédération.
En 1982 toujours, 1,2 million de francs de rentes ont été versés pour réparer les conséquences de la dernière guerre mondiale. 388 Suisses, dont la plupart résident dans notre pays, ont en effet encore droit à des rentes pour les dommages matériels qu'ils ont subis durant le conflit.

Un Fribourgeois pour conseiller M. Kurt Furgler.

Le Conseiller fédéral Kurt Furgler a un conseiller personnel depuis le mois d'avril. Il s'agit d'un Fribourgeois, M. Edgar Fasel, qui a été chef du service de presse de l'entreprise Nestlé, à Vevey.
M. Fasel, qui est engagé sur une base contractuelle, avait déjà été le bras droit de M. Furgler de 1972 à 1976, au Département fédéral de justice et police. Son cahier des charges au Département fédéral de l'économie publique est en train d'être établi. ATS

Les Suisses et le tir : zélés, très zélés.

Les tireurs suisses sont appliqués, voire très appliqués dans la pratique de leur « art ». En effet, selon les chiffres du groupe de l'instruction du DMF, tant le nombre de membres des sociétés de tirs helvétiques que le taux de participation aux tirs sont en augmentation. Les contributions fédérales aux exercices de tirs non-obligatoires se sont montées en 1982 à 22,8 millions de francs.
Les deux principales associations faîtières de tireurs —la société suisse des carabiniers et la société fédérale des tireurs— ont reçu respectivement 1,05 million et 21 000 francs. En effet, à chaque balle « s'échappant » d'un fusil, ces sociétés de tireurs reçoivent 2 centimes. Il y a présentement en Suisse 3 400 sociétés de tir. ATS

Les Suisses généreux : pour les prisonniers aussi.

La générosité manifestée par les Suisses à l'occasion du 1er août 1982 permettra, entre autres, de soutenir la réinsertion sociale des prisonniers et le soutien à leurs familles. C'est ce qu'indique un communiqué publié par le « Don suisse de la fête nationale » où l'on apprend que 400 000 francs vont à la fondation suisse pour l'aide aux inculpés et à leurs familles.
Cette fondation qui a vu le jour l'an dernier se propose d'aider, par des prêts sans intérêts ou des dons les prisonniers fraîchement sortis de prison ou leurs familles pendant la durée de leur incarcération.
Parmi les autres bénéficiaires romands du « Don », citons le comité romand d'orientation et d'éducation professionnelles des invalides (CROPEI) à Lausanne pour 40 000 francs. Pour ce qui est du fonds dit culturel, 20 000 francs vont au Musée du cheval à La Sarraz (VD), 75 000 à la société d'art et d'archéologie de Neuchâtel, 20 000 au Musée lapidaire de Saint-Ursanne (JU) et 20 000 francs également pour l'hôtel de ville de Cerlier (BE). ATS

AVS/AI : près de 600 millions transférés à l'étranger en 1982.

Entre le mois de février 1981 et le mois de janvier 1982, l'AVS a versé environ 580 millions de francs à des assurés habitant à l'étranger. Ces versements se fondent sur des conventions de sécurité sociale que la Suisse a conclues avec une vingtaine de pays qui englobent environ 90 % des étrangers assurés en Suisse. Le rapport annuel de l'AVS/AI qui vient d'être publié à Berne en donne un aperçu détaillé.
Sur ces 580 millions de francs, 367 millions ont été versés à des étrangers rentrés dans leur pays et 213 millions à des rentiers suisses vivant à l'étranger. Les étrangers ont été au nombre de 81 220 (77 996 en 1980/82). La majorité d'entre eux était d'origine italienne (49 664). Les rentes d'invalidité versées durant cette même période ont atteint la somme de 105 millions. Elles ont bénéficié à 33,181 personnes dont 23 310 Italiens.
C'est la caisse suisse de compensation (installée à Genève) qui s'occupe des transferts de fonds à l'étranger. Les retards que cette administration accumule dans le traitement des affaires ont suscité de nombreuses critiques ces dernières années.

« Généraux suisses à trois étoiles » : quatre Alémaniques, deux Romands et un Tessinois.

Quatre Alémaniques, deux Romands et un Tessinois, voilà la répartition des « généraux à trois étoiles » qui cette année se trouvent à la tête de l'armée suisse. Seul changement intervenu à la fin de l'année dernière à ce niveau des commandants de corps : le Glaronais Josef Feldmann remplace le Bâlois Rudolf Blocher au commandement du quatrième corps d'armée de campagne. M. Blocher a pris sa retraite après avoir atteint la limite d'âge de 62 ans imposée aux officiers de carrière de l'Etat-Major général.
L'armée suisse compte sept commandants de corps : les chefs des trois corps d'armée de campagne, du corps d'armée de montagne, des troupes d'aviation et de défense contre avion, de l'instruction et, enfin, de l'Etat-Major général. Tous ces commandants du plus haut niveau, de même que les divisionnaires, sont des officiers de carrière. ATS

Les timbres suisses ont toujours le même succès.

Le nombre des abonnés aux nouvelles émissions de timbres-poste a augmenté l'année dernière de 5 600 pour passer à 193 000, indique la dernière « PTT-Revue ».
Les PTT ont livré en 1982 aux bureaux de poste et autres points de vente 825 millions de timbres. 517 millions d'entre eux ont été imprimés sur les presses des PTT, alors que les 308 autres millions étaient imprimés par l'Imprimerie Courvoisier de la Chaux-de-Fonds. ATS

Le kiwi est devenu un fruit du pays.

Le kiwi perd de son exotisme. Autrefois, importé exclusivement de Nouvelle-Zélande, ce fruit fait désormais partie de la production agricole indigène. Toujours plus nombreux sont les magasins et grandes surfaces à offrir à leurs clients des kiwis du pays, indique le service d'information agricole alémanique (LID). Deux cantons le cultivent : Vaud et le Tessin.
Petit fruit vert d'origine néo-zélandaise, le kiwi pèse entre 50 et 120 grammes. Sa peau est brune et couverte de petits poils, sa chair juteuse contient beaucoup de vitamines C. Autant que 6 à 10 citrons. En Suisse l'été est la saison du kiwi qui vient des antipodes. Le kiwi du pays par contre est récolté en novembre. La production suisse a débuté il y a quelques années. Minusio sur les bords du lac Majeur et Morges sur ceux du Léman sont les deux régions du pays où ce fruit est cultivé. Le climat y est particulièrement favorable, grâce aux lacs. ATS

Ligne aérienne Berne-Lugano : concession pour Crossair.

Le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie a étendu lundi la concession de la compagnie aérienne Crossair au trajet Berne-Lugano. La nouvelle ligne sera exploitée dès fin mars 1983, avec deux vols quotidiens dans les deux sens.
Actuellement, cette entreprise suisse pour le trafic aérien régional dessert, au moyen d'avions de transport de catégorie moyenne, des lignes de la Suisse à destination de plusieurs villes européennes ; elle relie en outre la ville de Lugano à Zurich et Genève. Le taux d'occupation favorable sur les lignes suisses intérieures prouve qu'il existe un réel besoin de liaisons aériennes régulières entre le Tessin et la Suisse alémanique. Compte tenu de la situation périphérique des vallées de la Suisse méridionale, il était également indiqué, pour des raisons politiques, de satisfaire les souhaits émis depuis longue date en vue d'une liaison rapide entre Lugano et la Ville fédérale. Le temps de vol est de 50 minutes. ATS

Pour desservir la nouvelle ligne, Crossair utilisera des avions biturbopropulseurs du type « Swearingen Metroliner III », offrant une cabine pressurisée et 19 places. Ce type d'aéronef est plus puissant et moins bruyant que le « Metroliner II » ; par ailleurs cet avion remplace depuis le 1er janvier 1983 l'ancien modèle sur le trajet Berne-Paris.

Finances de la Confédération : 900 millions de recettes de plus que prévu.

En 1982, la Confédération a encaissé 917 millions de francs de plus au titre des impôts et des droits de douane que ce qu'elle avait prévu dans le budget. Ces chiffres —ils englobent 90 % de l'ensemble des recettes de la Confédération— ont été publiés par le Département fédéral des finances. Le déficit final sera donc inférieur de plusieurs centaines de millions au montant budgeté (1,12 milliard). Il n'est pas encore possible d'avoir des chiffres précis, l'augmentation des dépenses par rapport au budget n'étant pas encore connue en détail. ATS

Publication d'une brochure sur les « étangs naturels ».

L'Office fédéral des forêts du Département fédéral de l'Intérieur vient de publier la version française d'une brochure richement illustrée sur la création, l'entretien et la conservation des étangs. La version allemande a déjà été publiée il y a quelque temps.

Cette brochure a pour but d'aider tous ceux qui, en tant que particuliers, représentants d'autorités, d'associations ou d'écoles, se consacrent à la protection de la nature et du paysage.

La publication sur les « étangs naturels » peut être obtenue au prix de 18 FS auprès de l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne. ATS

Une étrange salade venue d'ailleurs.

Une nouvelle salade a fait son apparition dans les serres et bientôt dans les jardins de Suisse. On ne sait encore rien de son goût même si on connaît sa provenance : l'Egypte et son nom le « Portulak ». On en a planté dans différentes régions de Suisse, les cantons d'Argovie, de Zurich, de Saint-Gall et de Berne et une à deux tonnes ont été déjà écoulées sur le marché auprès, notamment, de restaurants et de commerces spécialisés. Interrogé par l'ATS, un porte-parole de l'union maraîchère suisse, M. Blondin a indiqué qu'en ce moment, la « Portulak » coûtait environ 12 F le kilo, soit le même prix que le cresson ou le rampon, autres salades de saison.

La station fédérale de recherche agricole de Wädenswil (ZH) participe également aux recherches sur la viabilité de cette nouvelle variété. Un peu comme le rampon, la « Postulak » peut être cultivée sans appoint de chaleur si ce n'est qu'elle doit être protégé du gel. Il pourrait bien constituer pour les maraîchers de Suisse une troisième voie pour l'utilisation de leurs serres pendant la mauvaise saison : produire une salade de goût semblable au rampon pour un moindre coût en raison de sa résistance au froid. Selon M. Blondin, cette variété n'a pas encore fait son entrée officielle sur le marché romand, même si, « ici ou là des maraîchers l'ont déjà adoptée ». On indique encore qu'elle peut être aussi utilisée pour agrémenter une soupe ou servir de substitut aux épinards. ATS

Droits de l'homme : bientôt deux décisions pour la Suisse.

La Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg devrait rendre prochainement ses décisions sur deux recours déposés par des citoyens suisses à l'encontre de la Confédération. Selon des indications données par le Département fédéral de justice et police, onze recours au total sont en cours de traitement devant les diverses instances européennes des droits de l'homme : 3 devant la Cour européenne, 7 devant le Comité des ministres du Conseil de l'Europe et un devant la Commission européenne des droits de l'homme.

Depuis 1974, date de l'entrée en vigueur en Suisse de la procédure de recours à Strasbourg, 280 plaintes ont été déposées contre la Suisse. En 1982, il y en a eu 42. Sur l'ensemble de ces plaintes, seuls 19 cas ont été déclarés recevables par la Commission européenne des droits de l'homme, instance responsable de l'instruction des diverses affaires.

La majorité des plaintes contre la Suisse concerne la procédure judiciaire, et notamment la durée de cette procédure, de même que la longueur et la réglementation de la détention préventive.

Les Suisses à l'étranger

Thaïlande : décoration royale pour un géologue suisse

Un géologue suisse, Paul Merki, a été récemment porté à la dignité de « Commander of the Most Exalted Order of the White Elephant » par le roi Bhumipol de Thaïlande. C'est la plus haute décoration réservée aux étrangers.

M. Merki, âgé de 49 ans, est actuellement directeur de la « Thai Shell Exploration and Production Co ». La distinction royale lui a été attribuée pour ses travaux dans le domaine de la prospection pétrolière, pour avoir réussi, dans un temps record de trois ans, à localiser des gisements pétrolifères dans une région totalement inexplorée et pour être parvenu à trouver des applications commerciales du pétrole exploité. La chance était avec nous, a avoué M. Merki, car le pétrole a été détecté déjà au cours des deux premiers forages.

M. Merki a de riches expériences dans la prospection pétrolière. Après avoir terminé ses études en géologie à l'École polytechnique de Zurich et présenté sa thèse sur les formations rocheuses dans le Jura, il est en effet entré aux services de Shell où il travaille depuis 23 ans déjà : d'abord au siège principal de la compagnie, aux Pays-Bas, puis comme géologue dans le désert de Libye, ensuite comme chef de prospection au Nigeria, en Espagne, à Brunei, en Malaisie, en Indonésie et en Norvège. M. Merki est arrivé en Thaïlande en 1980. ATS

Le major Buchs nouveau commandant des gardes suisse à la Cité du Vatican

Le major Roland Buchs, un Fribourgeois de 42 ans qui a été promu par le pape Jean-Paul II commandant de la garde suisse explique sa nomination par « la satisfaction du Saint Père pour le travail accompli par son prédécesseur, M. Franz Pfyffer von Altishofen », un Lucernois âgé aujourd'hui de 64 ans. Candidat du commandant Pfyffer mais en lice avec d'autres postulants, c'est finalement sur proposition du secrétariat d'État du Vatican que M. Roland Buchs a été nommé commandant par Jean-Paul II. Pourtant, rien ne le prédisposait à cette charge.

Entré au service du Saint Père, il y a 7 ans, M. Buchs a confié à l'A.T.S. n'avoir jamais pensé rejoindre la garde suisse. Des connaissances communes de Franz Pfyffer et de lui-même devaient pourtant forcer le destin et l'amener à quitter l'emploi qu'il occupait à la Société de Banque Suisse à Fribourg. Nouveau commandant, il constate que pour « certains officiers le fait de servir dans la garde suisse est une tradition familiale, mais qu'en ce qui le concerne aucun des membres de sa parenté n'en a jamais fait partie ».

Parlant de ses fonctions, il les qualifie de très spécifiques, mais estime que sa formation au sein de l'armée suisse avec le grade d'officier, condition absolue pour faire partie de la garde suisse lui a été d'une grande utilité. Le fait d'appartenir à la garde pontificale est pour lui un honneur qui donne un prestige incontestable lorsque l'on retourne en Suisse.

Interrogé sur son « patron », il répond : « quand vous voyez Jean-Paul II qui travaille plus que n'importe quel être humain et qui lutte pour la vérité et l'amour sans connaître de limites, vous vous trouvez face à un exemple qui vous encourage à travailler non seulement pour lui mais aussi pour l'Église et pour la garde suisse ».

Malgré sa nouvelle charge, M. Buchs envisage de poursuivre des études de sociologie à l'université pontificale de Saint Thomas d'Acquin. Dans un avenir plus éloigné, il compte bien retourner dans la région de Fribourg. Son prédécesseur, M. Pfyffer, Lucernois, déchargé de ses fonctions de commandant entend quant à lui revenir à Lucerne d'où sa famille est originaire. Il quitte le Vatican ce printemps après une « expérience extrêmement enrichissante à tous les points de vue ». ATS

Le mois à Berne

Banque (1er février) : incapable de réunir une majorité sur l'une ou l'autre des quatre variantes qui lui étaient proposées, le Conseil national enterre définitivement l'impôt sur les banques.

Nucléaire (2 février) : décision historique du Conseil des Etats, qui donne le feu vert à la construction de la centrale nucléaire de Kaiseraugst.

Naturalisation (2 février) : contrairement à l'avis de sa commission, le Conseil national décide d'étendre aux réfugiés et aux apatrides le bénéfice de la naturalisation facilitée, destinée en premier lieu aux jeunes étrangers nés en Suisse. L'essentiel du projet adopté instaure l'égalité entre les sexes dans l'acquisition de la nationalité suisse.

Radio-TV (3 février) : le Conseil des Etats adopte la troisième version de l'article constitutionnel sur la radio-télévision en y introduisant la notion d'objectivité.

Surveillance des prix (7 février) : prenant le contrepied du Conseil fédéral, qui s'était prononcé en faveur d'une loi séparée, une commission du Conseil national propose d'inclure la surveillance des prix dans la révision de la loi sur les cartels.

AVS (8 février) : la commission fédérale de l'AVS/AI présente plusieurs propositions pour réaliser l'égalité entre les sexes. La plus importante : la hausse de 62 à 63 ans de l'âge de la retraite pour les femmes.

Réfugiés (10 février) : le nombre des demandes d'asile a atteint un niveau sans précédent en 1982. L'administration fédérale est débordée. Plus de 8 000 cas n'ont pas encore été traités.

Automobile (11 février) : les automobilistes sont de plus en plus indisciplinés et les amendes d'ordre ont perdu leur effet dissuasif. Le Conseil fédéral s'en préoccupe.

CFF (14 février) : les finances des Chemins de fer fédéraux continuent de se dégrader. Le déficit a atteint l'année dernière 498 millions, soit 196 millions de plus que le montant budgété et 230 millions de plus qu'en 1981.

Finances (15 février) : la commission du Conseil national chargée d'examiner les mesures d'économie propres à réduire le déficit de la Confédération propose d'autres moyens que le Conseil fédéral : moins d'économies au détriment de l'armée, un peu moins au détriment de l'aide au développement, mais en contrepartie une vignette autoroutière, une imposition plus forte de l'alcool et du tabac et de plus fortes coupes dans l'enseignement et la protection des eaux.

Armée (16 février) : le Conseil fédéral a choisi : le nouveau fusil d'assaut de l'armée suisse sera celui de la maison SIG à Rheinfelden. Celui-ci n'est qu'un élément du programme d'armement 1983, qui comprend 17 armes ou systèmes d'armes pour un montant de 1,4 milliard.

Nucléaire (17 février) : rencontre entre les délégations gouvernementales suisse et australienne pour mettre sur pied un contrat de fourniture d'uranium.

Relance (21 février) : le plan complémentaire de relance est présenté à Berne. Il contient un arsenal de mesures destinées à affermir l'économie des régions en crise et notamment un projet de garantie contre les risques à l'innovation.

Sociétés anonymes (23 février) : le Conseil fédéral adopte un message sur la révision du droit des sociétés anonymes, qui introduit plus de transparence et de sécurité pour les actionnaires.

AVS (24 février) : l'initiative lancée par quatre partis d'extrême gauche pour l'abaissement de l'âge de la retraite à 62 et 60 ans a abouti.

PTT (24 février) : le bénéfice des PTT diminue au fil des années. Il n'est plus que de 133 millions pour l'exercice 1982.

Réfugiés (24 février) : le chef du Département fédéral de justice et police rencontre des représentants de tous les gouvernements cantonaux. Pas question de modifier la loi, mais on envisage d'accélérer la procédure.

Armée (25 février) : le programme de constructions et acquisitions de terrains pour 1983 s'élève à 455 millions, dont 108 millions pour la construction de la place d'armes de Rothenthurm. Le DMF réaffirme à cette occasion son occasion d'aller de l'avant avec cette réalisation contestée.

D.-S. M.

« Journal de Genève ».

MARBRERIE JEAN-BERNARD
(entreprise franco suisse)
S.A.R.L.
DANS TOUTE LA FRANCE
– CONSTRUCTION DE CAVEAU
– MONUMENTS-FUNERAIRES
– TRANSPORT DE CORPS
54, Rue du Pont Colbert - 78000 VERSAILLES Tél. : 021.61.93